



Préavis N°09/2024

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 28 août 2024
Réf. : 1.10.101.02 / vp

Demande de crédit de Fr. 47'000.00 - Remplacement partiel d'une haie de thuyas par une haie vive au cimetière de Mézières

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule :

La situation des insectes en Suisse est devenue très préoccupante. En effet, depuis le milieu du XXe siècle, leurs effectifs, mais aussi leurs diversités, ont fortement régressé à l'échelle nationale, régionale et locale. Or, en raison de leur richesse en espèces, de leur biomasse et de leurs multiples spécialisations, les insectes jouent un rôle majeur dans presque tous les écosystèmes. Ils sont notamment essentiels à la pollinisation des plantes sauvages et cultivées, tout comme à la transformation et à la décomposition des matières organiques et ils constituent une source de nourriture importante pour de multiples autres animaux tels que oiseaux, poissons ou chauves-souris.

Les principales causes de ce déclin alarmant sont avant tout la disparition et la fragmentation de leurs habitats, la dégradation de la qualité des milieux qui les nourrissent à cause de l'usage de pesticides, le réchauffement global, la pollution lumineuse et les espèces exotiques envahissantes.

Pour enrayer cette évolution négative et maintenir à long terme la diversité des insectes en Suisse, il est nécessaire d'adapter et de compléter les instruments déjà existants de protection et de promotion des espèces menacées. Un environnement favorable à la survie de tous les insectes dépendant des arbres, des arbustes, des fleurs et des plantes qui s'y trouvent déjà ou qui viendront à l'avenir compléter son patrimoine vert.

Nos villages sont riches de plusieurs centaines d'arbres et de parc, mais par le passé, la pratique la plus courante consistait principalement à planter des allées monoculturelles élégantes, certes, mais peu intéressantes pour les insectes. Il apparaît aussi que les contraintes climatiques n'étaient alors pas à l'origine du choix des essences plantées ainsi que leurs résistances aux maladies.

Sensibilisée désormais à cette problématique, la Municipalité a déjà modifié très concrètement certaines de ses pratiques en la matière, lors des derniers aménagements.

Diversification des essences plantées – quelques exemples récents :

Comme écrit dans le préambule, ce n'est qu'assez récemment qu'un changement de pratiques s'est opéré dans le choix des essences plantées sur le domaine public afin de participer activement au maintien de la biodiversité. Afin d'illustrer concrètement ce changement, voici quelques exemples récents :

- Adhésion au plan économique et climat communal (PECC)
- Bordure fleurie à la Route du Mottey
- Aménagement du jardin de l'Auberge communale
- Mise en place de bacs à fleurs diversifiés sur toute la Commune.

Le bon arbre au bon endroit :

Comme on l'a vu dans les paragraphes précédents, la biodiversité est un élément désormais essentiel lors du choix d'une essence ou d'une variété d'arbre, mais ce n'est pas le seul. En effet, les critères de l'espace disponible, de la résistance aux divers facteurs de stress auxquels sont soumis les arbres et de la possibilité d'irrigation des racines, sont également très importants pour la survie des arbres et nos prédécesseurs avaient raison d'y être attentifs.

A cela viennent s'ajouter dorénavant les effets du dérèglement climatique, qui obligent les pépiniéristes et les d'espaces verts à prendre en compte aussi le facteur de la résistance des arbres, à l'augmentation des températures en campagne et au manque d'eau saisonnier.

C'est cet état de fait qui les pousse à opter désormais pour des essences et des variétés implantées jusqu'ici dans le périmètre méditerranéen et balkanique, car celles-ci ont de meilleures chances à l'avenir de croître et de survivre en milieu urbain chez nous.

Enfin, certains choix d'essences relèvent avant tout du sens pratique.

En effet, la plantation renforcée de haies indigènes et mellifères autour des arbres existants sur le domaine public, notamment le long des routes, permettrait de répondre encore davantage aux besoins en nourriture des insectes, surtout si l'on s'assure d'une floraison sur toute l'année. Certes, toutes les zones de nos villages ne s'y prêtent pas forcément, mais il y a là un véritable potentiel d'amélioration pour notre Commune qui devra être pris en compte à l'avenir.

Biodiversité sur les parcelles privées :

Le choix et la plantation d'arbres, d'arbustes et de haies adaptés aux conditions climatiques et aux besoins divers ne relèvent pas du seul pouvoir des services communaux. Les parcelles privées constituent, elles aussi, un réservoir potentiel important pour aider les insectes à survivre et à assurer les précieux services écosystémiques qu'ils nous rendent, dont la pollinisation.

Si le critère de la biodiversité n'est pas imposé pour le choix des essences, nos services compétents se permettent toutefois d'accompagner ces choix en fournissant quelques conseils avisés si nécessaire.

Il est important de préciser que la Commune ne fait plus usage de produits phytosanitaires de synthèse pour l'entretien de ses espaces publics depuis environ 10 ans. Par ailleurs, les employés communaux éradiquent de manière systématique les Chardons et autres plantes envahissantes sur le domaine public.

Incidences financières :

Le présent préavis ne prévoit pas d'investissement spécifique. Les diverses dépenses futures liées à l'amélioration de la biodiversité sur la Commune seront incorporées au budget de fonctionnement annuel. Les investissements plus conséquents dans ce domaine, feront l'objet de préavis spécifiques.

Contexte :

En complément du PECC, la Municipalité a décidé d'arracher une partie de la haie de thuyas du cimetière de Mézières.

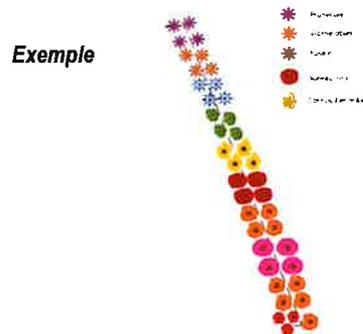
Elle a été informée par les autorités de Servion de la possibilité d'obtenir un subventionnement pour ces travaux auprès de la Fondation Pierre et Nouky Bataillard à Ecublens VD qui a été contactée le 24 juin 2024 pour un soutien financier dans le cadre du remplacement des parties Nord et Est de la haie de thuyas bordant le cimetière de Mézières situées sur la parcelle N°4254. La partie Ouest de la haie située en bordure du parking fera l'objet d'une réflexion ultérieure par la Commune.

Un rendez-vous a été organisé sur place le 8 juillet 2024 avec Mme Natacha Koller Baudraz, cheffe de projet Pôle Nature pour la Fondation. Il a été constaté que la haie d'arbustes de thuyas est malade et vieillissante. Le thuya est une espèce horticole exotique qui a été fortement employée comme clôture végétale depuis une cinquantaine d'années. L'origine exotique de cette espèce et l'entretien intensif généralement appliqué aux haies de thuyas font qu'elles ne présentent, dans nos contrées, pas de valeur écologique particulière.

L'objectif du projet est de remplacer les thuyas, dont une grande partie a séché ces dernières années, par des buissons d'espèces indigènes, permettant ainsi de valoriser le potentiel écologique du site et de rendre plus favorable pour la petite faune. En effet, une haie indigène diversifiée est le lieu de reproduction et de nourrissage de nombreuses espèces d'insectes et d'oiseaux, comme la Fauvette à tête noire par exemple. Si les surfaces vertes du cimetière et de la place de jeux attenantes n'offrent que peu voire pas de sources de nourriture en raison du type d'entretien qu'elles nécessitent, le pâturage situé au nord de la parcelle pourra servir de garde-manger aux espèces qui s'installeront dans la haie.

Mesures proposées :

La haie de thuyas à arracher et à remplacer mesure 70 m de long au total. Elles seront remplacées par des buissons indigènes adaptés au site, créant ainsi une haie de haute valeur écologique qui apportera également une plus-value esthétique dans le paysage, les différentes espèces de buissons arborant des feuilles dont la teinte évoluera au gré des saisons. Les buissons seront plantés en quinconce sur deux rangs, pour former une haie d'env. 2m de large. Les différentes espèces seront plantées par groupe de 3 à 6 buissons.



Si la partie nord de la haie devra être entretenue de manière à maintenir son gabarit pour ne pas déborder sur le chemin adjacent, la partie ouest pourra être entretenue de manière beaucoup plus extensive afin de permettre aux buissons de se développer naturellement et de créer un milieu favorable à la nature. Aucun engrais, ni pesticide ne sera appliqué sur la haie. L'entretien se fera par une taille sélective, en épargnant les buissons à croissance lente. Le gabarit visé sera d'environ 2 mètres de large pour 3 à 5 mètres de haut.

Calendrier de réalisation :

Les travaux d'arrachage des thuyas et la plantation des buissons indigènes seront réalisés durant la période hivernale, entre les mois d'octobre 2024 et février 2025. Durant les deux premières années suivant la plantation, les buissons nouvellement plantés devront faire l'objet d'une surveillance particulière afin de s'assurer de leur bonne reprise et devront être arrosés pendant l'été (sauf en cas d'étés particulièrement pluvieux) par l'entreprise mandatée ou les services de la voirie. Dans le cas de nouvelles plantations, il peut arriver que certains buissons ne reprennent pas et sèchent. Leur remplacement sera à la charge de la Commune.

Budget et répartition des coûts :

Des devis ont été demandés à trois entreprises de paysagistes locales. Le choix de l'entreprise retenue se fera avec Mme Natacha Koller Baudraz de la Fondation Bataillard. Ladite Fondation prendra en charge 80% des frais d'arrachage et de plantation uniquement. Le solde est à la charge de la Commune, de même que les frais d'entretien à long terme. Une convention sera établie entre la Commune et la Fondation détaillant la répartition des coûts et l'entretien futur de la haie.

Crédit - Financement Amortissement :

Montant du crédit :

Pour permettre la réalisation des travaux décrits, la Municipalité sollicite un crédit de Fr. 47'000.00 TTC.

Financement :

Le montant de l'investissement sera financé par la trésorerie courante, ou si nécessaire par l'emprunt. La fondation Bataillard prend à sa charge les frais mentionnés ci-dessus pour un montant approximatif de Fr. 20'000.00.

Amortissement :

Selon la loi sur la comptabilité des communes du 01.01.2024, art. 17, al. 1 RCom, d'amortir cet investissement sur 10 ans (travaux de menue importance). La première fois l'année suivant la fin des travaux.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande donc, après examen, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 8 octobre 2024, vu le préavis municipal N° 09/2024, entendu le rapport de la commission chargée de son étude, entendu le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux nécessaires pour le remplacement partiel d'une haie de thuyas par une haie vive au cimetière de Mézières ;
- b) d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 47'000.00 ;
- c) de permettre à la Municipalité de financer ce montant selon les modalités proposées.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité

Le Syndic  Patrick Emery

La Secrétaire  Valérie Pasteris



Municipaux responsables : Mme Sonia Hugentobler et pour la commission des finances, M. Grégoire Favre

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 août 2024.